Nouveaux entretiens franco-allemands à Lausanne

Le désaccord demeure entier

Les conversations franco-allemandes ont repris, hier matin, à Lausanne. On s'est, dit-on, surtout préoccupé de rechercher un terrain d'entente ou d'accords économiques possibles. Cependant, MM. Herriot et von Papen ont encore, en tête à tête, examiné les grands problèmes qui intéressent les relations politiques des deux pays. Mais il semble bien que le désaccord reste entier.

Du côté allemand, on assure, en effet, que surenchérissant sur ses revendications de la veille, le chancelier du Reich aurait réclamé la révision du traité de Versailles touchant la frontière orientale. Il aurait insisté également pour une parité des armements des deux pays au niveau des forces actuelles du Reich. Il aurait aussi repris, en la développant, son idée d'une dévaluation des monnaies par la redistribution de l'or.

Un communiqué officiel de la délégation allemande fournit d'ailleurs des indications significatives, en dépit de la prudence des termes, sur le véritable état d'esprit des dirigeants de Berlin.

M. Herriot demande qu'on le laisse travailler

Mis au courant de la discussion qui a eu lieu, mardi, au groupe radical-socialiste de la Chambre, M. Herriot s'est borné à déclarer, alors qu'on l'interrogeait à ce sujet :

« Je demande qu'on me laisse travailler. Mon travail est assez dur et on sait très bien que, lorsqu'il sera terminé, je m'en expliquerai sans réserve ».

PEU BANALE AFFAIRE DE « RAPT » D'ENFANT CHEZ DES ROMANICHELS

Le Parquet de la Seine vient d'être saisi d'une peu banale affaire de « rapt » d'enfant.

Il s'agit d'une plainte déposée, le 6 juin courant, entre les mains des gendarmes du Pré-Saint-Gervais, par une romanichelle de nationalité russe, Maria-Colombina Demestre, âgée de 42 ans.

Cette femme a donné le jour, en Italie, à une petite fille qu'elle et son mari Paolo ont prénommée Scela et qui a aujourd'hui huit ans. C'est l'enfant qui a été « volée » par un parent éloigné de son père, Nicolas Demestre, né en juin 1900, à Avon, aux environs de la forêt de Fontainebleau.

Le 5 juin, expliqua la plaignante, elle avait su que l'auteur du rapt était à Gonesse, elle y courut et réussit à reprendre sa petite qu'elle emmena dans sa roulotte, garée à la Porte de Pantin.

Mais Nicolas, le 6 juin, surgissait à la porte de la roulotte et, en dépit de la résistance de Scela, la ravit à nouveau, non sans l'avoir battue.

Tel était le récit de Maria-Colombina.

Nicolas fut arrêté, mais lorsqu'il fut mis au courant de ce dont il s'agissait, il éclata de rire, bien que la petite Scela eût confirmé qu'elle avait été giflée parce qu'elle voulait rester avec sa mère.

Il déclara qu'il avait acheté la fillette à ses parents, en 1930, pour la somme de 3.000 francs, ce qui se pratique couramment chez eux, et qu'il la destinait comme femme à un de ses sept fils, âgé aujourd'hui de dix ans.

Maria-Colombina aurait, selon Nicolas, porté plainte pour se venger ; aussi, ce dernier veut bien promettre de ne pas emmener de force la fillette, mais qu'on lui rende ses 3.000 francs.

UN HOMME ET CINQ ENFANTS HAPPÉS SUR UN TROTTOIR PAR UNE AUTOMOBILE

A Guipy, près de Premery, un chauffeur, M. Raoul Debray, âgé de 23 ans, a fait une embardée et a renversé avec son auto, M. Viandier, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, et ses cinq enfants qui étaient assis sur un banc. Un de ces jeunes enfants, le jeune Pierre Saturnin, âgé de 7 ans, a succombé à ses blessures. Deux autres sont grièvement blessés. M. Viandier est atteint de quelques contusions.

TERRIBLE COLLISION A PARIS ENTRE MOTOCYCLETTE ET AUTO

Hier matin, à 4 heures, à l'angle du Faubourg Poissonnière et de la rue Lafayette, une motocyclette montée par MM. Joseph Lechef, âgé de 29 ans, menuisier, demeurant rue des Petits-Ponts à Drancy, et Maurice Levallery, 29 ans, demeurant avenue du Rêve-Parisien, à Drancy, est entrée en collision avec un taxi.

Sous la violence du choc, les deux motocyclistes ont été projetés à terre et relevés dans le coma.

UN PILOTE DE RÉSERVE S'EST TUÉ PRÈS D'ORLY

Hier après-midi, à 16 h., alors qu'il effectuait un vol d'entraînement au-dessus de Soisy-sous-Etiolles, le pilote de réserve Marcel Guitard, de la division militaire d'entraînement aérien d'Orly, a heurté une ligne de transport de force. Son avion est tombé sur le sol. Le pilote a été tué sur le coup. Il était marié et père de 2 enfants.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lyon-Belge, Tramways de Lille

« LA CRISE vue de Roubaix »

C'est le titre d'une importante étude de M. Etienne Burlet, secrétaire administratif de la Chambre de Commerce de cette ville

La Chambre de Commerce de Roubaix vient de faire éditer une plaquette intitulée « La Crise vue de Roubaix en 1932 » et due à la plume de son secrétaire administratif et directeur général des services, M. Etienne BURLET.

Dans un style, dont la sobriété et la clarté n'empêchent en rien l'élégance, M. Burlet a étudié avec une rare précision cette fameuse crise. Penché sur elle comme l'anatomiste sur une pièce d'étude, il a promené un peu partout un scalpel adroit.

En plusieurs chapitres, il étudia les origines, l'importance, les caractères généraux, l'évolution de la crise. Il situa la position de la France, puis après avoir envisagé les remèdes proposés, il a tiré les leçons de cette crise

La crise fille de la guerre

En débutant, M. Burlet rappelle que la crise, en France, n'a véritablement affecté l'ensemble du pays que vers le milieu de 1932.

« A Roubaix, nous la sentions peser de tout son poids sur nos industries déjà un an plus tôt, et nous la devinions, nous en subissions les premiers effets depuis plusieurs années. Nombre de déclarations de la Chambre de Commerce en font foi.

» Roubaix présenta donc, devant la crise, un cas un peu particulier dans l'Economie française ; place essentiellement exportatrice, elle a ressenti les effets de la désorganisation des marchés étrangers bien avant le reste du pays : il y a plus de quatre ans que la baisse de la laine — pain quotidien de la principale des industries roubaisiennes — a commencé ; il y a plus de deux ans que ses débouchés extérieurs ont commencé à se fermer ».

L'auteur précise ensuite que c'est aux Etats-Unis qu'a fonctionné le déclic qui a déchaîné la crise, qui est d'ailleurs une conséquence de la guerre de 1914-18. « Conséquence fatale puisque, comme l'a dit Paul Leroy-Beaulieu : les grands embarras d'argent ne se font jamais sentir pendant une guerre, mais après la paix, au moment du retour à la vie régulière ».

Caractères et évolution

M. Burlet étudie ensuite l'importance de de la crise et la compare à celles que les divers pays ont déjà subies.

La durée moyenne des dix grandes crises enregistrées depuis 1857 a été, dit-il, de seize mois et demi, avec un minimum de huit et un maximum de trente mois, enregistré en 1876-1878, ce qui revient à dire que celle que nous subissons n'a pas, en ce qui concerne sa durée, à être qualifiée d'exceptionnelle.

« Certes, dit-il, celle que nous traversons est particulièrement profonde, difficile à guérir, mais elle est comme les autres, à la mesure des forces humaines ».

Cependant, ajoute-t-il, elle est remarquable par son universalité ainsi que par son amplitude.

» Enfin — et ceci explique en partie sa généralisation — à la crise économique se superpose une crise monétaire et financière, qui s'explique elle-même souvent par une situation politique profondément troublée ».

Dans le chapitre suivant, l'évolution de la crise et ses causes déterminantes sont étudiées de très près, il en résulte que l'on retrouve toujours à l'origine le même phénomène de surproduction, d'engorgement des marchés et chez les grands producteurs de matières premières, des efforts faits pour régler artificiellement l'écoulement de ces produits et en soutenir les prix.

Fiscalité excessive

M. Burlet établit ensuite la position de la France et au passage, s'élève contre la *fiscalité excessive qui fait que le prélèvement fait par l'Etat sur les revenus de la Nation atteint 30 %, proportion trois fois plus forte que le maximum normal admis par les économistes !*

L'auteur passe enfin en revue les remèdes proposés : crédit, mesures douanières, rationalisation, plan d'outillage national, économie dirigée.

Vers un nouvel état de prospérité

Et il conclut : « Quoiqu'il en soit, nous devons puiser dans les considérations que nous a inspirées la crise elle-même, l'espoir de la voir céder rapidement...

» ...Plus qu'ailleurs, on a gardé chez nous le sens de la mesure, l'esprit de prévoyance, le goût de l'épargne, l'amour du travail, le sens de l'honneur commercial.

» Ce sont les seules armes utiles dans la lutte contre les germes de dislution et d'anarchie coupables de nos maux. C'est une force incomparable de les posséder ».

Et M. Burlet termine en lisant que « l'organisme français rapidement revivifié, constituera un de ces îlots de renaissance sur lesquels le monde, débarrassé de l'esprit d'affaires » et de « standard de vie » reconstruira un nouvel état de prospérité stable et durable sainement basé sur l'esprit de « travail » et de « vie » tout court.

A. B.

JUSTICE DE PAIX

De l' « Officiel » : est nommé membre de la commission du tableau d'avancement des juges de paix pour l'année 1933, M. Vermuilen, avocat général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Fontanges, dont les pouvoirs sont arrivés à expiration.

L'École des Arts et Métiers de Lille se modernise très heureusement

ON Y TRANSFORME L'ATELIER DE FONDERIE ET ON Y AGRANDIT L'ATELIER DES FORGES

Il y a quelques mois, nous disions quelle était la grande importance de l'**Ecole des Arts et Métiers de Lille**, et combien elle avait pris de développement sous l'habile direction de **M. Dauchy**, l'homme dévoué qui préside à ses destinées depuis plusieurs années.

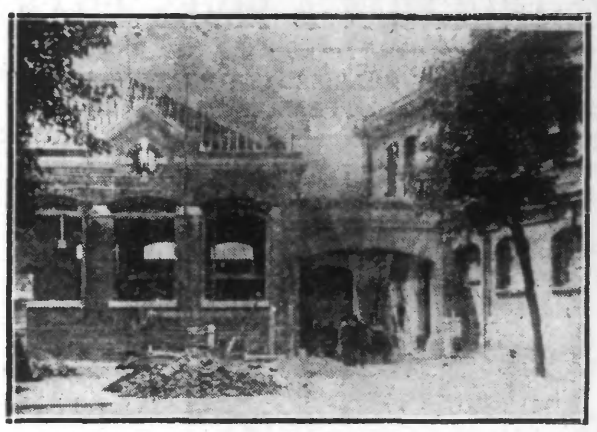

Les travaux d'agrandissement de l'atelier des Forges à l'Ecole des Arts et Métiers de Lille.

Il est de fait, que l'Ecole des Arts et Métiers de Lille donne maintenant un remarquable enseignement technique à 300 élèves, que ses installations passent pour être des modèles du genre et que les sujets qui en sortent sont unanimement appréciés des chefs de nos grandes industries françaises, régionales et autres. Est-il en outre besoin de rappeler que **M. Labbé**, directeur général de l'enseignement technique en France, tient en haute estime cette institution et en suit de très près le mouvement et les progrès sans cesse grandissants.

Or, voici que l'Ecole des Arts et Métiers de Lille marque une nouvelle étape dans une voie de modernisation, en vue d'une nouvelle perfection.

Depuis le 1er juin en effet, de grands travaux y sont en cours.

Il s'agit en l'occurrence de la transformation et de l'agrandissement des ateliers de Fonderies et de l'atelier des Forges, situés dans une cour intérieure et en grande partie du côté de la rue Boitelle.

Quelle est la nature de cette transformation, le but de cet agrandissement ? C'est ce dont nous fûmes nous informer hier à la direction de cet établissement En l'absence de **M. Dauchy**, directeur ; **M. Vacher**, ingénieur de l'école des Arts et Métiers, a bien voulu très aimablement nous fournir les renseignements suivants :

L'atelier de fonderie

« Les travaux en cours, nous a déclaré M. Vacher, ont pour but la réalisation d'un souci de modernisation plus parfaite encore que ce qui existe. Ils sont dirigés par M. Derbaudt, architecte et, ayant été commencés le 1er juin, doivent être terminés pour la rentrée d'octobre.

» Ils peuvent se diviser en deux parties qui se complètent : 1. Transformation de l'atelier de fonderie. — 2. Transformation et agrandissement de l'atelier des forges.

» Occupons-nous d'abord de la première partie. Nous reconstruisons la fonderie suivant des données modernes permettant une organisation du travail plus rationnelle encore que celle qui existe.

» La fonderie future comprendra un Hall de moulage desservi par deux ponts roulants de 4 et de 6 tonnes.

» Une travée nouvelle contiendra spécialement le matériel annexe de la fonderie : 2 cubilots de trois tonnes desservis par des monte-charges, une étuve à moule, une à noyau, une sablerie automatique, un four pour atteindre la température de 1.700 degrés, ce qui permettra la coulée de 6 kilogrammes de fonte ou d'acier pour essais et expériences devant les élèves.

» L'atelier de fonderie comprendra en outre une salle de technologie et un laboratoire d'essai mécanique et d'analyse rapide pour les fontes, bronzes, sables et matériaux divers employés dans cet atelier. L'installation nouvelle sera complétée par plusieurs machines à mouler : machines à main, hydrauliques ou pneuratiques, munies des derniers perfectionnements.

L'atelier des forges

» Nous en arrivons à la seconde partie des travaux, — poursuit M. Vacher, — celle ayant trait à l'atelier des forges, faisant suite à l'atelier de fonderie dont il est d'ailleurs le complément logique et indispensable.

» L'atelier des forges a été prolongé et réorganisé pour comprendre les services suivants : forgeage des métaux, matriçage, travail des métaux en feuilles, soudure autogène, soudures électriques, traitements thermiques.

» Des salles d'expériences, de technologie font partie des nouvelles installations et l'agrandissement porte sur environ 40 mètres le long de la rue Boitelle.

» L'atelier des forges comporter un marteau pilon nouveau et trois anciens, une presse d'emboutissage, une presse à balancier, un four à cimenter, qui viendront s'ajouter à l'ancien matériel déjà très au point d'ailleurs ».

— Combien d'élèves travailleront en ces ateliers de fonderies et des forges ?... demandons-nous.

— Environ une cinquantaine !...

L'entretien que nous avons avec M. Vacher prend fin sur ces mots. Il résume avec netteté, clarté, l'importance du travail qui s'accomplit en ce moment en cette école des Arts et métiers que la ville de Lille est fière de posséder en ses murs et qui attire à elle les jeunes travailleurs désireux de se pourvoir d'une solide instruction technique. En travaillant dans le sens du progrès, à la modernisation accrue de son outillage, la direction, les techniciens de l'école des Arts et Métiers de Lille, forgent des armes solides qui assureront dans l'avenir la prospérité de nos grandes industries.

Cette prospérité n'a-t-elle pas besoin pour se développer de la parfaite instruction des élèves qui sortent des grandes écoles d'enseignement technique, pépinières d'ingénieurs, de travailleurs éduqués et spécialisés ?

V. BRIGGHE.

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU NORD DES « MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE »

Nous avons annoncé qu'une exposition nationale du Travail des « Meilleurs Ouvriers de France » allait avoir lieu à Paris en mars 1933 et que cette grande compétition, comportant pour la première fois une section spéciale pour les meilleurs apprentis, serait précédée de concours départementaux par profession.

Le concours-exposition du département du Nord étant d'ores et déjà fixé aux 21, 22 et 23 janvier.

Pour ce premier stade de la sélection, des épreuves sont imposées aux concurrents dans chacune des branches de la production.

Suivant le règlement général de l'Exposition Nationale, les diverses professions sont réparties en une vingtaine de groupes.

A chaque groupe correspondent des épreuves bien déterminées dont les programmes seront communiqués en temps utile.

L'Exposition nationale, auxquels pourront participer les envois jugés les plus intéressants par les jurys départementaux, donnera lieu à la désignation des « Meilleurs Ouvriers de France », titre particulièrement recherché dans toutes les catégories, car il récompense les plus hautes qualités professionnelles et morales.

Ajoutons que des récompenses particulières seront décernées par les jurys de l'Exposition départementale aux candidats les plus méritants.

LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS S'EST OCCUPÉE DE LA LIGNE SOMAIN-ANZIN

La Commission des Travaux publics s'est réunie sous la présidence de M. A. Varenne. Elle a décidé de reprendre ses rapports, qui n'ont pu venir en discussion avant le renouvellement de la Chambre des Députés, concernant, notamment, la convention tendant à proroger la concession de la ligne de Somain à Anzin et à la frontière belge et le statut des voies ferrées d'intérêt local.

La Commission a décidé de demander au Ministre des Travaux publics, de venir devant elle, autant que possible, avant l'intersession parlementaire, pour lui exposer la situation des grands réseaux de chemins de fer, ainsi que les mesures que le gouvernement envisage en vue d'y porter remède.

A la demande de M. F. Morin, la Commission a décidé, en outre, de demander au Ministre des Travaux publics, de lui faire connaître, en même temps, l'avis du Gouvernement, sur la question de la réintégration des cheminots révoqués.

LA VIANDE MALSAINE D'UN BOUCHER DE STEENWERCK

Le coupable a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende

Le 17 avril dernier, nous relations qu'un marchand boucher de **Steenwerck** M. Omer Capoen, 35 ans, sujet belge avait tué trois vaches dans son abattoir particulier, et que M. Gustave Rousseau, vétérinaire à **Nieppe**, après examen, avait estampillé deux des bêtes tuées, quant à la troisième qui présentait un organe atteint d'abcès, elle avait été mise en observation jusqu'au lendemain.

Le lendemain, sans attendre l'arrivée du vétérinaire, le boucher allait livrer la viande aux Halles Centrales de Lille. Sachant que l'acceptation de la viande est subordonnée à une première estampille, il commit la faute grave d'appliquer sur trois des quartiers de la bête suspecte un fac similé d'estampille à l'aide d'un cul de jatte trempé dans de l'encre violette.

Le vétérinaire des Halles chargé de la vérification de la viande accorda l'estampille nouvelle qui en permettait la vente.

M. Rousseau repassa chez Capoen, pour vérifier la viande et fut surpris, on le conçoit, de ne plus trouver qu'un quartier. A la suite de ce nouvel examen aucune trace d'infection ne fut relevée. La partie atteinte d'abcès fut découpée et vendue pour la nourriture d'un chien, ce qui restait fut vendu au détail dans son magasin.

Une dénonciation

M. le docteur vétérinaire Neuville, directeur adjoint des services vétérinaires du Nord eut connaissance des faits par une dénonciation anonyme et se rendit sur place à **Steenwerck** pour procéder à une enquête. Il se heurta d'abord à la mauvaise volonté de Capoen qui déclara n'avoir abattu que deux bêtes puis contesta l'application d'un faux cachet. La persévérance de M. Neuville permit d'obtenir enfin les aveux du boucher et procès-verbal fut dressé.

L'audience

Capoen comparaissait mardi à l'audience du Tribunal correctionnel **d'Hazebrouck** ; M. Tacquet, juge faisant fonction de président, rappela les faits et signala les contraventions relevées contre le prévenu, à l'article 142 du code pénal modifié par la loi du 13 mai 1863 ; aux articles 1, 2, 3 et 4 de la loi du 1er août 1915 ; aux articles 3, 4, et 11 de l'arrêté municipal du 1er avril 1905 et aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral du 2 février 1925.

Capoen reconnaissant que les faits à sa charge sont exacts signala que la vérification faite par un vétérinaire lillois des trois quartiers de la bête suspecte affirme que la viande était de bonne qualité ; l'estampille ayant été accordée sans observation. Le prévenu n'a jamais été condamné et les renseignements le concernant sont bons.

Les témoins

M. Rousseau, vétérinaire, déclara que les bêtes soumises à son examen par Capoen sont habituellement de toute première qualité et dit comment il constata l'existence d'un abcès purulent entraînant la mise en observation de la bête.

M. le docteur Neuville déclara que les agissements de Capoen lui avaient été signalés antérieurement déjà et expliqua comment il obtint ses aveux.

Le réquisitoire

M. Henri Martin, le distingué Procureur, dénonça cette affaire particulièrement grave car c'est la santé publique qui est en jeu ; les agissements de Capoen pourraient le faire cataloguer parmi les « charognards » : « J'ai le devoir poursuivi le procureur de signaler toute l'importance et la gravité des faits ».

M. Martin demanda une application extrêmement sévère de la loi ; une peine effective de prison de 3 mois et l'amende que le Tribunal estimera.

La plaidoirie

Me Lenoir, avocat s'acquitta avec compétence d'une tâche particulièrement difficile, reconnaissant la matérialité du fait du transport à Lille, contestant que son client avait vendu de la marchandise falsifiée, rappelant la conviction que M. Rousseau avait indiquée de la bonne qualité la viande mise en vente par son client.

Le défenseur signala que les faits n'ont pas eu de suites fâcheuses et plaida contre la peine de prison.

Les débats

M. le procureur rappela le texte de la loi de 1905 et fit remarquer que la marchandise vendue n'était pas de la viande sensée bonne, mais suspecte, puisque le vétérinaire avait réservé sa décision et qu'il y avait tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Le défenseur répliqua qu'il appartenait à l'accusation de prouver que son client avait mis en vente de la viande de mauvaise qualité, M. le vétérinaire local ayant témoigné du contraire. M. le procureur ajouta que la viande livrée restait suspecte.

Le Jugement

Le tribunal rendit son jugement. Il résulte des débats que Capoen eut conscience d'avoir contrefait la marque et d'avoir trompé sur la qualité de la viande livrée qu'il a contrevenu aux arrêtés municipal et préfectoral.

Le condamne à 6 mois de prison avec sursis, à 1.000 francs d'amende et à deux contraventions de 5 francs.

L'AVION DU SERGENT GIRAUD SURVOLA LILLE AVANT SA CHUTE TRAGIQUE

Dans la nuit du 27 au 28, vers minuit les Lillois purent voir un avion qui évoluait, muni de feux à bord au-dessus de la Capitale des Flandres. L'avion paraissait être en difficultés puisqu'il jeta des fusées tandis qu'il survolait la ville.

Cet avion était celui du sergent Giraud dont nous avons relaté la chute mortelle près de Senlis, dans notre précédente édition.

Un appareil de grande reconnaissance

L'avion dont il s'agit était un appareil de grande reconnaissance qui avait pris son vol lundi soir du Bourget pour faire une randonnée jusqu'à la frontière belge.

Il avait à bord le sergent chef Fernand Giraud, du 34e d'aviation, qui fut le pilote de la mission Chanteraine-d'Estailleur, réalisant, du 8 avril au 17 juillet de l'an dernier, les 38.000 kilomètres du tour d'Afrique ; le lieutenant navigateur Michel ; l'adjudant Burce.

L'orage

Un orage d'une extrême violence le surpris après Beauvais. Au moment où il passait au-dessus de La Chapelle-en-Serval entre Chantilly et Senlis, l'avion piqua au sol.

Il était minuit et demi.

Le pilote fut tué sur le coup. L'adjudant Bource était contusionné et le lieutenant Michel grièvement blessé.

LA RUPTURE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE, A AMIENS A PROVOQUÉ DES DÉGATS CONSIDÉRABLES

Au début de l'après-midi d'hier la grosse conduite de 0 m. 50 de diamètre qui relie le château d'eau d'**Amiens** place St-Michel au réservoir de la rue St-Christin a éclaté devant le Café Régional, place Gambetta. L'eau jaillit avec une violence extraordinaire, comme un véritable geyser, arrachant les pavés et creusant en quelques instants un trou énorme.

Comme un torrent, l'eau envahit le Café Régional, obligeant les clients qui s'y trouvaient à se sauver en toute hâte.

En un instant la cave fut remplie ainsi du reste que celles des immeubles de droite, rue de Lambre. Les promeneurs évacuèrent la place Gambetta. La police aidée de gendarmes organisa un service d'ordre et le personnel des services des eaux accourut sur les lieux et s'empressa de prendre les mesures qui s'imposaient en fermant toutes les canalisations.

Malheureusement, les eaux avaient causé des dégâts considérables aux immeubles voisins. On s'aperçut que des façades se lézardaient.

Devant cette situation, M. Lecointe, maire, appela les pompiers qui vinrent avec l'auto-pompe et par trois tuyaux on renvoya l'eau dans la rue St-Leu.

Peu à peu les eaux baissèrent rue de Lambre et il fut possible de déblayer les terres et pavés qui obstruaient les bouches des égouts. Le torrent se déversa et l'on put accéder aux trottoirs.

Cet accident va priver la ville d'une pression régulière de l'eau pendant un certain temps. En effet, la conduite endommagée est celle qui alimente les réservoirs. On l'a isolée et on va s'efforcer de la remplacer par des canalisations secondaires dont le débit est beaucoup moindre.

Les réparations vont être menées très rapidement. Plusieurs équipes d'ouvriers sont arrivées ; elles vont travailler toute la nuit et si rien d'imprévu ne survient il sera possible de redonner de l'eau aux habitants dans la matinée d'aujourd'hui.

LE GÉNÉRAL MILOT ORIGINAIRE DE DOUAI VIENT DE MOURIR

Une dépêche arrivée aux autorités militaires de Douai, annonce la mort survenue le 23 juin, du général Milot, commandant la 2e brigade Indochinoise à Bac-Minh.

Le général Milot était né à Douai, rue de la Cloche, en 1875.

Sa carrière fut des plus brillantes. Ancien élève du Lycée de Douai, il entra à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et sortit dans l'infanterie.

Le jeune officier, sur sa demande, partit aux Colonies ; il passa deux ans en Indochine, deux ans à Madagascar et commanda ensuite le cercle de Zindu, en Afrique Occidentale française.

A 20 ans, il était capitaine. Rentré en France en 1913, il se trouvait à Bordeaux, lorsque la guerre éclata.

Au front, le capitaine Milot se comporta brillamment. Le 6 septembre 1914 il était blessé à la bataille de la Marne.

Nommé commandant peu après, il fut à nouveau blessé grièvement lors de l'attaque de Champagne, au visage. Il y perdit un œil.

Après la bataille de Verdun il fut promu lieutenant-colonel. Et en cette qualité, il fut envoyé au Dahomey.

Nommé colonel, il passa encore deux ans à Zindu, après quoi il partit en Syrie.

Promu général de brigade en 1930, il était envoyé en Indochine en décembre dernier.

C'est à ce poste que la mort vint le frapper.

Le général Milot comptait à Douai, sa patrie, de bons amis, qui déplorent sa disparition si soudaine.

LES VIOLENCES IGNOBLES D'UN PÈRE PRÈS D'ARRAS

La victime était son fils, un garçonnet de onze ans

Le chef Pallot et le gendarme Delannoy ayant été informés que le nommé Jean-Baptiste Thiéchart, 50 ans, demeurant à la Cité, à **Bertincourt**, près d'Arras, se livrait, depuis un certain temps, à d'odieuses violences sur son fils Maurice, âgé de onze ans, ouvrirent une enquête.

Le jeune Thiéchart, interrogé en présence de son frère aîné François, âgé de 28 ans, retraça son cruel martyre. Sa mère était morte en novembre 1930 et depuis cette date il devait, sur les menaces de son père, partager le même lit. L'enfant ayant très peur, car il avait été l'objet de graves violences à plusieurs reprises, voulut fuir l'ignoble père mais fut battu, même la nuit. Il fut contraint à des gestes dégoutants et le père indigne, sans pitié, ne s'arrêtait pas malgré les pleurs et les cris de son jeune fils. Ces faits se sont également renouvelés dans les champs. L'enfant dut enfin confier sa triste existance à ses frères plus âgés. Aussi a-t-il déclaré aux gendarmes : « Je serais bien content de ne plus vivre avec mon père et être confié à quelqu'un de ma famille ».

Le fils François a tenu à dire aux enquêteurs qu'il avait quitté ses parents par suite de la mauvaise conduite de son père qui brutalisait sa mère et ses jeunes frères

Une véritable brute

Le père ignoble a avoué les faits graves reprochés, mais ose accuser son fils d'en avoir été le premier instigateur. De plus, il reconnut qu'en octobre 1929, il lança un violent coup de soulier à sa femme et qu'il lui creva un œil. Elle ne reçut des soins qu'un mois plus tard, du docteur Trannoy.

Le père et le fils confrontés ont maintenu leur déclaration. Thiéchart a été arrêté et conduit au Parquet d'Arras.

RHUM St-JAMES

Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 30 juin 1932. — Soleil : lever : 3 h. 52 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : lever, 0 h. 45 ; coucher, 17 h. 20.

Aujourd'hui : Saint-Martial ; Demain : Saint-Thierry.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juin 1932, à 18 h. : Baromètre : 761 mm. 8 ; hausse 0 mm. 5 depuis le matin, à 9 h. ; Thermomètre : Fronde : 23,4 ; Minima : 13,5 ; Maxima : 25,5 . Etat hygrométrique, 58 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 9 h. : 0 ; Direction du vent : Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Peu nuageux ; beau ; un peu chaud.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Beau temps ; Ciel : brumeux quart ou demi-couvert après brouillard matinal ; Vent de Sud-Ouest, 4 à 7 m. ; Maximum de température, sans changement.

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES. — De l' « Officiel » : Dans la liste des candidats déclarés admissibles à l'emploi de directeur des Services Agricoles, à la suite du concours ouvert le 6 juin 1932, nous relevons le nom de M. Carre, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville.

INSPECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — De l' « Officiel » : M. Botrel, commis d'inspection de l'Assistance publique du département de l'Aisne, est nommé, sur sa demande, en la même qualité dans le département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Eono, qui est affecté au département de l'Aisne.

FEUILLETON DU 30 JUIN 1932. N° 19

CŒUR DE HAINE

GRAND ROMAN PASSIONNEL INÉDIT

par Jean DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

Le secret de Michèle

— Ah ! je ne m'en trouverai pas plus mal, ni toi non plus, mon pauvre petit papa ! conclut-elle.

CHAPITRE VIII

SE TAIRE

Lucie n'avait pas tardé à aller voir Marcel Genevois.

Un sentiment bizarre fait de curiosité et d'inquiétude, l'attirait auprès de ce jeune homme inconnu qui tout à coup venait de prendre une si grande place dans l'existence d'une famille d'apparence heureuse

— Comment peut-il bien être, ce séducteur ? se demandait la jeune fille.

Et résolument, elle avait été faire un petit tour dans le service de chirurgie, pavillon des hommes.

On l'avait tout de suite renseignée sur la chambre du blessé.

Chargée de soigner la compagne de cet homme, elle venait faire une commission de celle-là à celui-ci.

Rien n'était plus naturel, et personne, parmi le personnel, ne pouvait songer à s'en étonner.

Du reste, n'était-ce pas une habitude déjà ? Chaque jour, en effet, le N° 27 envoyait au moins une fois prendre des nouvelles de son « Marcel chéri ».

L'étudiante ne surprit donc personne en expliquant sommairement ce qui l'amenait.

Bientôt, elle passait le seuil de la petite chambre où le numéro 15 somnolait doucement.

Par habitude autant que par précaution, Lucie avait étouffé le bruit de ses pas, aussi le jeune homme, ne l'ayant pas entendue, continuait à dormir.

De la porte, l'étudiante ne voyait qu'une épaule robuste et, en profil perdu, un visage au teint mat dont les traits semblaient empreints d'une mâle énergie

Doucement, elle s'approcha.

Marcel, entre autres blessures, avait reçu un coup assez violent au front, aussi un pansement lui couvrait-il la tête.

Ce casque blanc faisait ressortir la chaleur du teint du jeune homme et mettait en valeur sa peau, dorée comme celle de certains fruits, mûris au grand soleil.

Lucie, venue pour blâmer, se prenait à penser :

— Je ne me suis pas trompée, c'est une espèce de métèque oriental !

Mais le grain de l'épiderme était si fin, le rouge des lèvres d'une pourpre si ardente qu'à son impression première s'en substitua bientôt une autre.

— C'est un méridional, sûrement, un beau type de méridional.

A présent, penchée sur le dormeur, elle l'examinait attentivement.

Le nez, droit, élégamment attaché, donnait une pureté hardie au profil.

Les yeux fermés dans les profondes arcades sourcilières paraissaient grands et d'une jolie forme.

Sous le bandeau du pansement, le jeune homme avait l'air de quelque prince Hindou au visage intelligent et majestueux.

— C'est vrai qu'il est beau ! s'étonna Lucie.

Tout la surprenait dans ce garçon.

Elle avait pensé à quelque gringalet mièvre et maniéré gentil sans plus, mais dont on rit volontiers.

Ou bien à un danseur mondain au type exotique, trouble, ondoyant comme un serpent.

Et voilà que celui qu'elle surprenait au milieu de son sommeil était tout autre que ce qu'elle avait imaginé.

C'était un homme, au sens large et précis du mot, et un bel homme.

Lucie, un instant, ne put qu'admirer.

Puis, avec cette amertume qui lui était coutumière, le bon sentiment qui venait de l'envahir se ternit, se troubla, dégénéra, se fit aigre et mauvais.

Ce joli garçon, c'était l'amant de Michèle !

Ah ! vraiment l'injustice était à son comble !

Quoi ce serait toujours la même, quelque indigne qu'elle en fût, qui aurait toutes les chances : la beauté, le bonheur à son foyer... et ailleurs !

Décidément la mesure était comble.

Et Lucie, le regard fixé sur la malade qu'elle ne voyait plus, retournait en arrière, par la pensée, dans la vie secrète de son cœur de jeune fille.

Elle remontait bien vite, bien facilement, à l'époque heureuse où elle se plaisait à rêver, comme toutes les compagnes de son âge, au Prince Charmant dont chacune se forge une image différente.

Pour elle, il avait ces traits, ce teint, ce visage : la fois doux et énergique.

Bien souvent, dans ses songes les plus beaux, elle avait imaginé ainsi celui à qui elle se donnerait avec bonheur, et, pour la première fois, Lucie se trouvait en face de la réalisation vivante de son rêve.

N'avait-il pas cette bouche de bonté, de tendresse, et ce front intelligent, deviné sous le bandage, et ce nez droit plein de fermeté, aux ailes spirituellement retroussées, et ce menton volontaire d'un homme d'action ?

C'était bien, là, le rêveur ardent, artiste ou homme de science, qu'elle avait forgé de toutes pièces, un être d'élection, sensible et mâle tout à la fois.

Dans l'émerveillement ému de sa découverte, Lucie sentait ses jambes se dérober sous elle, ses genoux fléchir, et pour un peu elle se serait agenouillée devant le héros de son roman de jeune fille.

Mais comme sous un coup de fouet, elle se ressaisit.

Ainsi, il existait, ce jeune homme parfait, cet être merveilleux créé par son désir d'idéal, et elle aurait pu le rencontrer, s'en faire aimer, devenir sa femme... et c'était Michèle, cette Michèle abhorrée, qui avait vécu ce rêve ?

Non seulement elle lui avait volé son bonheur d'enfant en captant l'amour de Georges Béchard, mais encore, elle lui volait son bonheur de femme en choisissant pour amant justement celui-là que Lucie aurait idolâtré.

La haine de l'étudiante pour sa belle-mère crispait son visage et le rendait hideux.

Sans se voir, elle s'en rendit compte.

Alors rageusement elle grinça :

— Mais il ne m'aurait pas aimée, moi, je suis laide, tandis que Michèle a la chance d'être belle ! Si je suis jamais passée à côté de lui, il ne m'a même pas vue ; ses yeux doivent tellement avoir l'habitude de ne s'arrêter que sur ce qui est beau !

Ses yeux...

Au fait, elle ne les connaissait pas « ses yeux », et peut-être que le premier regard du blessé allait dissiper les chimères de Lucie.

Maintenant, elle guettait anxieusement le réveil de Marcel.

Il ne devait pas tarder à se produire.

La présence d'une étrangère à son chevet et les sentiments violents qui agitaient la jeune femme devaient fatalement rendre perceptible cette présence à celui qui dormait, plutôt pour passer le temps que par fatigue.

Ses paupières frémirent, sur tout son visage passa une expression de détente bienheureuse, et, sous la frange des cils sombres, le regard clair filtra doucement.

Soudain, s'apercevant qu'il n'était pas seul, Marcel ouvrit bien grands ses grands yeux gris et dévisagea l'inconnue qui se tenait debout, immobile à son chevet.

Lucie, subjuguée, ravie, ne pouvait articuler une seule parole, elle se contentait de sourire

— Hou ! la vilaine bonne femme ! pensa aussitôt le blessé.

Et il continuait à l'examiner, l'interrogeant du regard.

Enfin la jeune fille se ressaisit.

— Je suis l'externe chargée de soigner votre amie, expliqua-t-elle. Elle m'a demandé de venir prendre de vos nouvelles ; mais je ne voulais pas troubler votre repos.

— Oh ! je me repose vingt-quatre heures par jour, plaisanta le jeune homme, C'est un bienfait au contraire que de m'avoir réveillé, madame.

— Mademoiselle, corrigea l'étudiante.

Et, se présentant : Lucie Béchard, ajouta-t-elle, externe attachée au service de médec